

Votre conception de mes fonctions de professeure-documentaliste en 2018-2019

A: Richard Valerie

Cc: Julien Duruisseau , Dupont Thierry , Rama Maeva

Date: 11/09/18 17:55

De: Chassard-Anouilhez Jocelyne

Madame,

Ma collègue d'Allemand Mme Rama m'a transmis le courriel que vous lui avez adressé hier matin pour la convoquer dans votre bureau demain matin : vous souhaitez l'entretenir du dispositif pédagogique que Mme Rama et moi avons discuté ensemble la semaine dernière et que je vous ai exposé dans mon courriel du 7 septembre 2018.

Je constate que :

- vous avez délibérément choisi de ne pas m'inclure dans cette discussion alors que Mme Rama et moi en avons discuté et convenu ensemble ;
- vous avez délibérément choisi de ne pas m'informer de la convocation faite à Mme Rama ;
- vous avez délibérément choisi de ne pas aborder ce sujet avec moi pendant toute la journée d'hier ;
- vous vous êtes trompée en écrivant que mon courriel avait été « reçu ce WE » : il a été envoyé le 7 septembre à 17h.01.
- vous avez délibérément occulté le titre *Dernières propositions* de mon courriel, le conditionnel que j'ai utilisé ainsi que la **mention explicite que votre autorisation était bien sûr nécessaire** : "[Mme Rama] devait vous présenter ce dispositif **pour accord**." ;
- vous avez délibérément dénaturé la présentation de ce projet dans mon courriel du 7 septembre et accusé Mme Rama (*mais pas moi...*) d'avoir "pris une décision sans [vous] en informer et sans que [vous] donniez [votre] accord" ;
- vous semblez ignorer, alors que vous m'avez vue travailler dans votre établissement toute une année scolaire que, *en tant qu'enseignante*, je me suis le plus souvent concertée en amont avec des collègues pour élaborer un dispositif pédagogique avant de le présenter à la chef d'établissement, et c'était évidemment l'intention de Mme Rama. Que je l'ai devancée en vous en parlant **ne signifie pas** que la décision a été prise.

Envoyer votre courriel à Mme Rama *à mon insu* et la convoquer pour discuter, *en mon absence*, d'un projet dont nous avons convenu en commun est à mes yeux un agissement non-professionnel. Il prouve **un revirement soudain et brutal de votre attitude à mon encontre, dont j'ai pu observer plusieurs signes depuis la pré-rentree du 31 août dernier**.

Il révèle votre refus de soutenir les quelques activités pédagogiques que je propose aux autres niveaux que les classes de 6ème, voire votre volonté de les entraver.

Je vous demande donc d'accepter un entretien avec M. Julien Duruisseau (secrétaire général du syndicat S.G.E.N.-Champagne-Ardenne) et moi, le mardi 18 septembre à 17h., pour clarifier ma place dans votre équipe éducative en tant que professeure-documentaliste, et donc enseignante (cf. P.J.) Si vous avez besoin d'une confirmation de sa part, il vous l'enverra par mél.

Par ailleurs, j'ai appris hier soir, du Délégué académique à la Vie scolaire que nous avons rencontré ensemble le 29 janvier 2018, que vous lui avez adressé un courrier portant sur la situation de l'établissement et me citant nommément.

Je vous rappelle que vous avez ainsi violé le principe du contradictoire : je vous demande donc de me communiquer sans délai cette pièce par mél.

Mme J. Chassard,
professeure-documentaliste ayant travaillé avec une bonne quinzaine de personnels de direction depuis 27 ans.

Votre demande d'entretien

A: Anouilhez-Chassard Jocelyne , Thierry.Dupont@ac-reims.fr ,
sgen-cfdt-champagne-ardenne@orange.fr

Date: 13/09/18 11:48

De: Valérie RICHARD

Madame,

Tout d'abord, permettez-moi de m'enquérir de votre état. J'espère que vous vous portez mieux.

Ensuite, il est en effet indispensable de nous rencontrer afin d'aplanir la situation de répondre à vos interrogations, de renouer le dialogue et de faire valoir mon droit de réponse face à vos accusations dans vos derniers courriels.

Je suis bien entendu tout à fait d'accord que M.Julien Duruisseau participe à cet entretien, c'est votre droit le plus strict. De la même manière, j'ai demandé à M.Dupont, le délégué académique à la vie scolaire d'être présent, d'autant plus qu'il est dans une démarche de votre accompagnement depuis votre arrivée au collège de Suippes au cours de l'année scolaire dernière.

M.Dupont n'étant pas disponible le mardi 18 septembre pour venir à Suippes, je vous propose le jeudi 20 septembre 2018, à 17h ou entre 10h30 et 15h30. Dans cette semaine, c'est le seul jour commun de disponibilité que nous avons lui et moi.

Je souhaite véritablement, malgré nos divergences de points de vue, que nous puissions retrouver des relations de travail pacifiées et normalisées pour le bien de tous. J'espère renouer avec vous un dialogue constructif et serein.

Avant de vous quitter pour mieux vous retrouver à votre retour, je me permets une mise au point. Je n'accéderai pas à votre injonction de vous communiquer un mél. Je n'ai pas à me justifier, ni à communiquer sur le contenu de mes correspondances professionnelles avec qui que ce soit dans le cadre du pilotage pédagogique de l'établissement que je dirige en responsabilité.

Par contre je communiquerai bien volontiers sur vos interrogations et sur mes positions quant à vos propositions pédagogiques.

Cordialement.

Valérie RICHARD

Principale - Collège Louis Pasteur - Suippes

valerie.richard@ac-reims.fr - 03.26.70.10.57

Mme RICHARD Valérie
Personnel de direction
Principale du collège de Suippes
s/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services
Départementaux de la Marne.

26-1

Suippes, le 21 octobre 2018

Madame la Rectrice de l'académie de Reims
1 rue Navier
51082 Reims cedex

OBJET : Réitération de ma demande de protection fonctionnelle

Madame la Rectrice,

Par la présente, je sollicite à nouveau (1^{ère} demande le 12 septembre 2018) votre protection fonctionnelle au titre de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires aux motifs suivants :

- Actes de harcèlement moral au travail, dans l'exercice de ma fonction de chef d'établissement au collège de Suippes,
- Atteintes volontaires à l'intégrité de ma personne avec notamment une remise en cause de ma responsabilité personnelle.

Le personnel fonctionnaire dont je considère responsable de ces actes est madame Jocelyne Chassard-Anouihiez, professeure documentaliste qui a été « installée » au collège de Suippes le 25 septembre 2017.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'assurance de mon profond respect.

La principale

V.RICHARD

Pièce transmise par le rectorat de Reims à Me A. Lerat (conseil de Mme Chassard) par voie postale, le 15 mai 2019, et communiquée par courriel à Mme Chassard par Me Lerat le 17 mai 2019.

Votre tentative de placardisation du 10 septembre 2018

A: Valérie RICHARD

Cc: Dupont Thierry , Julien Duruisseau

2018-26 septembre CR... (91ko) ; 2017-28 mars Circula... (80ko)

Date: 27/09/18 21:14

De: Chassard-Anouilhez

Jocelyne

Madame,

Vous trouverez ci-joint mon compte-rendu de l'entretien qui s'est déroulé dans votre bureau le mercredi 26 septembre 2018, en présence de T. Dupont (Délégué académique à la Vie scolaire) et de J. Duruisseau (secrétaire général du SGEN Champagne-Ardenne) ; plus exactement, l'extrait qui concerne le dispositif de dédoublement pédagogique que je vous ai présenté dans mon courriel du 7 septembre 2018.

À propos de ce dispositif dont ma collègue d'Allemand Mme Rama et moi avons convenu au C.D.I. dans la matinée du jeudi 6 septembre, je constate que :

1. Vous avez reconnu avant-hier avoir « décidé de ne pas m'appeler pour discuter » de ce projet entre 10h.30 et 16h.30 le lundi 10 septembre, alors même que :
 - je suis une enseignante au même titre que Mme Rama,
 - je fais partie de l'équipe éducative de votre établissement depuis le 26 septembre 2017,
 - vous disposiez de mon bilan d'activité 2017-2018 depuis le 5 juillet 2018,
 - vous avez « apprécié [mon] implication dans les activités du C.D.I. en tant que professeure-documentaliste, le sérieux de [mes] implications pédagogiques et les productions d'élèves que [vous avez] pu voir dans [mon] bilan,
 - vous pouviez aisément me contacter par téléphone au C.D.I.
2. Vous avez prétexté, pour expliquer ce refus de me demander des explications de vive voix ou face à face, vouloir vous « assurer que ce projet était bien partagé » entre ma collègue et moi « et qu'il y avait eu sérénité des échanges ».
3. Vous avez donc implicitement admis que vous pensiez ma collègue influençable ou manipulable et incapable de venir spontanément me proposer une collaboration dans l'intérêt de nos élèves.
4. Vous avez explicitement admis que vous me jugiez capable d'avoir cherché à influencer ma collègue par une quelconque « virulence ».
5. Vous m'avez explicitement accusée de cette « virulence » sans apporter aucune preuve : « Excusez-moi de le dire mais c'est une réalité, à certains moments, avec des enseignants, des collègues, autour de projets que vous sollicitiez, il y a eu des tensions, il y a eu des virulences... »
6. Vous m'avez explicitement accusée de cette « virulence » imaginaire envers la professeure stagiaire de Lettres classiques avec qui j'ai discuté au C.D.I. le jeudi 6 septembre entre 16h.45 et 17h.15, alors même que :
 - vous n'avez aucune preuve de cette « virulence » imaginaire,
 - vous ne m'avez à aucun moment, les vendredi 7 et lundi 10 septembre 2018, demandé de vous rendre compte de cette « virulence » imaginaire qui aurait prétendument « bouleversé » la stagiaire,
 - vous n'avez jamais parlé de ce prétendu bouleversement au D.R.H. C. Bourgery dans les échanges téléphoniques que vous avez eus avec lui pendant mon arrêt-maladie,
 - vous ne m'avez jamais adressé aucun écrit mentionnant cette « virulence » imaginaire,
 - vous n'avez jamais démenti avoir conseillé à ladite stagiaire de refuser la collaboration que je lui proposais au projet d'approfondissement culturel sur l'Antiquité romaine que je souhaite présenter aux élèves de la 4[°]B.
7. Vous avez admis avoir envoyé, *à mon insu*, le lundi 10 septembre au matin, un mél à ma collègue Mme Rama, à propos de notre projet commun de dédoublement pédagogique ;
8. Vous avez admis avoir « mal lu la fin de [mon] propos lorsque [je disais dans mon courriel] que ce serait avec [votre] accord » ;
9. Vous avez donc implicitement admis avoir accusé à tort ma collègue, dans votre mél du 10 septembre, d'avoir « pris la décision » de ce dédoublement sans [vous] en informer et sans que [vous] donn[iez votre] autorisation ;
10. Vous avez admis avoir employé dans ce mél « un ton abrupt » en la convoquant dans votre bureau pour le 12 septembre ;

11. Vous ne m'avez rien opposé lorsque je vous ai affirmé que « Mme Rama [était] venue spontanément [me] parler, *spontanément* au C.D.I., contrairement à beaucoup d'autres de mes collègues » et que « le travail collaboratif avec Mme Rama [s'était] très bien passé » ;
12. Vous ne m'avez rien opposé lorsque je vous ai déclaré que le renoncement de Mme Rama à notre projet commun (contenu dans son mél du 19 septembre et confirmé oralement ce matin), était intervenu *après* votre mél « abrupt » et s'expliquait naturellement par la tonalité menaçante de ce dernier.
13. Vous avez prétendu avoir eu besoin de conseils de spécialistes pour décider d'un dédoublement pédagogique des trois classes de 3ème de Mme Rama, alors que,
 - dans votre mél daté du 6 septembre 2018 intitulé « Le service de Me (sic) Revol », *vous aviez décidé, seule*, que cette TZR de Lettres modernes pourrait « venir en complément sur les dispositifs d'AP ou en cours (ce serait peut-être intéressant pour les classes qui sont à 29/30 élèves que vous considérez charger (sic) : coanimation, *dédoublement*, travail en îlot, aide à la reformulation) »
 - vous avez redit avant-hier que « les dédoublements c'est important et effectivement c'est au cœur de la politique éducative et pédagogique. »
14. Vous avez reçu de l'I.P.R. d'Allemand Mme Bréhier un conseil qui ne correspondait pas à la nature du dispositif que je vous avais exposé le 7 septembre :
 - il n'était pas question de « proposer tout au long de l'année une heure par semaine de recherche documentaire sur une seule discipline », mais *une heure par quinzaine*,
 - il était question de proposer « des séances de recherche documentaire, de recherche lexicale, de découverte culturelle, sur des sujets que Mme Rama me donnerait » : cela signifie que les séances de travail au C.D.I. auraient été variées et auraient touché à divers aspects de l'histoire, de la culture ou de la langue allemandes.
15. Vous avez dû reconnaître que l'I.P.R. d'Allemand, qui ne connaît peut-être pas la circulaire de mission des professeur/es-documentalistes du 28 mars 2017 (cf. P.J.), « n'a[vait] émis aucun avis sur la pertinence de dédoubler justement les classes une fois par quinzaine toute l'année, afin que la professeure d'Allemand aide les élèves les moins avancés en Allemand », alors même que c'était l'aspect du dispositif qui aurait dû l'interpeller en priorité.

Je considère donc, comme je l'ai écrit dans ma déclaration d'Accident de service du 10 septembre 2018, que :

- vous avez délibérément dénaturé la présentation de notre projet à l'I.P.R. d'Allemand, seule explication plausible de son absence d'avis sur la plus-value pédagogique d'un dédoublement en Allemand, alors que les classes comptent cette année 25 élèves,
- vous avez délibérément privé les quelque 70 élèves des trois classes de 3ème du bénéfice d'un dédoublement deux fois par mois pour l'apprentissage de l'Allemand, *au mépris de leur intérêt et alors même que favoriser l'apprentissage des langues vivantes est un des objectifs de votre projet d'établissement et du Contrat d'objectifs tripartite*,

- vous avez délibérément ignoré mes compétences professionnelles de professeure en Documentation, prouvées par mon bilan d'activité 2017-2018,
- vous avez délibérément entravé un projet pédagogique que ma collègue d'Allemand et moi-même avons discuté en toute sérénité au C.D.I.,
- vous cherchez délibérément à m'isoler au sein de l'équipe éducative en m'imputant fausseté, et de manière presque diffamatoire, une inaptitude à travailler en équipe.

C'est pourquoi j'ai décidé de :

- joindre ce courriel, ainsi que sa pièce annexe, au dossier d'Accident de service qui va être traité par la commission de réforme départementale de la Marne,
- demander au C.H.S.C.T.A. une enquête indépendante sur cet accident de service,
- adresser au D.R.H. C. Bourgerie la transcription intégrale de notre entretien d'avant-hier, afin qu'apparaisse la distorsion entre ce que vous lui avez dit *de moi* et ce que vous m'avez dit *à moi*.

Mme J. Chassard